

***Normes IAS/IFRS et diversité des systèmes comptables : quel modèle comptable pour l'Algérie à l'ère de passage à l'économie de marché ?***

***IAS/IFRS standards and the diversity of accounting systems: which model for Algeria in the context of transition to the market economy?***

**MAMRI Rafik<sup>1\*</sup>, BOUHADIDA Mohamed<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> Laboratoire Economie et Développement, Faculté SECSG, Université de Bejaia, Bejaia (Algérie), *mamri.rafik@gmail.com*

<sup>2</sup> Laboratoire REDSIEM, Ecole Supérieure de Commerce, (Algérie), *bouhadida\_abourayane@yahoo.fr*

*Date de réception: 13/03/2022 Date d'acceptation: 16/05/2022 date de publication:30/06/2022*

**Résumé :**

La diversité des systèmes comptables est liée à la coexistence d'une variété de facteurs environnementaux et l'environnement comptable est l'élément crucial à prendre en considération dans l'examen du modèle comptable d'un pays. Cet article a pour objectif d'améliorer la compréhension des facteurs expliquant la diversité des systèmes comptables à travers le monde et de discuter l'expérience de l'Algérie en matière de réformes, d'adoption et d'application de son modèle comptable.

**Mots clés :** Facteurs environnementaux ; Transition comptable ; SCF ; Algérie.

**Jel Classification Codes :** M41, M48.

**Abstract:**

The diversity of accounting systems is related to a coexistence of a variety of environmental factors and accounting environment is the crucial element to consider in the analysis of a country's accounting model. this article aims to improve the understanding of the factors that explain the diversity of accounting systems around the world and to discuss the experience of Algeria in terms of reforms, adoption and application of its accounting model.

**Keywords:** Environmental factors; accounting transition; SCF; Algeria.

**Jel Classification Codes :** M41, M48.

---

**\*Corresponding author: MAMRI Rafik**

## 1. Introduction

L'environnement comptable est l'un des critères primordiaux à prendre en considération dans l'étude et l'examen du modèle comptable d'un pays. Comprendre l'influence des facteurs environnementaux, telle que la culture, sur les pratiques comptables et la divulgation financière est important puisqu'on se dirige vers une harmonisation comptable internationale (Finch, 2009). Selon Frank (1979), les facteurs environnementaux contribuent au développement des concepts et des pratiques comptables et présentent également des différences significatives entre les pays, ce qui a fait que les systèmes comptables se retrouvent à leur tour différent d'un pays à l'autre. Pour Zhang (2005), la recherche sur les influences environnementales permet de comprendre les raisons des divergences comptables à travers le monde et de dégager des solutions face aux facteurs qui se cachent derrière cette diversité, cela permet également aux étrangers d'avoir une bonne compréhension des pratiques comptables d'un pays et aussi aider les normalisateurs à prendre des décisions correctes lorsqu'ils établissent et harmonisent les normes comptables en tenant compte de l'environnement du pays concerné.

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre travail dont l'objectif est d'améliorer la compréhension des facteurs et déterminants explicatifs de la divergence des systèmes comptables à travers le monde, et de discuter les stratégies suivies par l'Algérie en matière de réforme, d'adoption et d'application de son système comptable. Nous avons à cet effet structuré notre problématique de recherche sous forme d'un ensemble d'interrogations qui ont suscitées notre réflexion :

*Quels sont les facteurs et déterminants expliquant la diversité des systèmes comptables à travers le monde ? et dans quel modèle s'inscrit l'adoption du SCF en Algérie ? Quelles étaient les stratégies de réformes suivies par l'Algérie dans le cadre d'adoption de son système comptable ? et quel état de lieu peut-on tirer après un bilan d'une décennie de son application ?*

S'appuyant sur une méthode descriptive et analytique, nous essayerons tout au long de cet article, d'apporter des éléments de réponses aux différents questionnements soulevés. Nous présentons dans un premier temps une revue de littérature sur les facteurs et déterminants explicatifs de la divergence des systèmes comptables à travers le monde, à la lumière des auteurs qui ont grandement contribué à la recherche dans le domaine de la comptabilité internationale. Nous discutons ensuite sur la base des données secondaires nos résultats de recherche portant sur le cas de l'Algérie, un pays en développement qui a mené une transition économique et comptable dans un souci d'adhérer aux mécanismes de globalisation et d'économie de marché. Ce qui a abouti à l'adoption d'un modèle comptable Anglo-Saxon fortement inspiré des normes IAS/IFRS. Nous abordons dans un dernier temps les difficultés rencontrées dans la mise en place du SCF ainsi que le projet de son évaluation et de sa révision qui s'est avéré nécessaire après un bilan d'environ dix années d'application.

## **2. Les facteurs environnementaux et la diversité des systèmes comptables : revue de littérature**

La littérature comptable a tenté des essais de classification des systèmes comptables, ainsi beaucoup d'efforts ont été déployés pour étudier les facteurs qui se cachent derrière ces diversités comptables. Nous proposons dans cette première section de comprendre la classification des systèmes comptables et les raisons des différences comptables entre les pays à la lumière des travaux de recherche fondamentaux en comptabilité internationale, effectués par Mueller (1967), Nobes et Parker (2020) et Choi et Meek (2011) :

### **2.1. Les modèles de développement de la comptabilité : la classification de Mueller (1967)**

Mueller (1967) est l'un des premiers auteurs qui se sont intéressés à l'étude de la diversité des systèmes comptables à travers le monde. Il

tenta à travers ses recherches d'étudier les facteurs favorisant le développement de la comptabilité et les raisons de la diversité des systèmes comptables entre les pays. En vue d'établir une classification en comptabilité internationale, Mueller (1967) a proposé quatre modèles comparatifs de développement de la comptabilité qui sont liés aux différences d'objectifs et d'approches dans les pratiques comptables à travers le monde :

### **2.1.1. La comptabilité dans un cadre macroéconomique**

Où il considère que la comptabilité est une discipline qui est conçue pour répondre aux objectifs macroéconomiques. Dans ce premier modèle, l'accent est mis sur le cadre macroéconomique dans certains pays où la comptabilité s'est développée comme un complément des politiques économiques nationales (Nobes et Parker, 2020). Dans ce type de système, la comptabilité est orientée pour suivre les objectifs économiques tracés (Choi et Meek, 2011), et elle est utilisée pour fournir des données macroéconomiques qui faciliteront la planification et la prise de décision (Frank, 1979). Mueller a donné l'exemple de la comptabilité de la suède qui s'est développé à partir de cette première approche macroéconomique.

### **2.1.2. L'approche microéconomique de la comptabilité**

Dans laquelle la microéconomie a influencé le développement de la comptabilité. Dans ce deuxième modèle de comptabilité, l'accent est mis sur le poids et l'importance de l'entreprise individuelle dans la conception et le développement des pratiques comptables. Cette approche peut prospérer dans une économie de marché, et requière une distinction totale entre le système fiscal et la comptabilité financière dans la mesure où le premier est conçu pour répondre aux objectifs macroéconomiques tandis que la deuxième s'intéresse aux objectifs microéconomiques [Nobes et Parker (2020); Shareia (2016)]. Mueller a donné l'exemple du système comptable hollandais qui s'est développé à partir de cette approche microéconomique.

### **2.1.3. La comptabilité en tant que discipline indépendante**

Où elle est considérée comme étant une fonction de service. Dans cette approche, puisque la comptabilité sert l'entreprise et l'environnement des affaires, elle n'a pas besoin de support conceptuel de la part des autres disciplines comme l'économie et elle doit donc se développer indépendamment de toute autre discipline (Zhang, 2005). La comptabilité est considérée comme une fonction qui découle des pratiques commerciales et qui tire ses principes à partir de cet environnement (Choi et Meek, 2011). Selon Nobes et Parker (2020), les systèmes comptables sous cette approche doivent se développer indépendamment des gouvernements et des théories économiques. Mueller a donné l'exemple du système comptable des Etats Unies et des Royaumes Unies qui s'est développé grâce à une importante indépendance de la comptabilité.

### **1.1.4. La comptabilité uniforme**

Où la comptabilité est considérée comme un moyen efficace d'administration et de contrôle. Cette approche favorise le développement d'un système comptable uniforme dans lequel des règles et des pratiques uniformes seraient établies pour toutes les entreprises. Cette approche s'est développée dans les pays où le gouvernement joue un rôle central dans la planification économique et le contrôle administratif, et où la comptabilité a des fonctions principales telles que la collecte de l'impôt, l'allocation des ressources et le contrôle des prix [Choi et Meek, (2011) ; Nobes et Parker (2020)]. La France et l'Allemagne ont été donné comme exemple de développement de la comptabilité sous cette dernière approche.

Sur la base de ces quatre axes, Mueller (1967) a conclu que le développement de la comptabilité est déterminé à travers une variété d'influences sociales, économiques et juridiques et que ces influences et diversités environnementales ont créé une différenciation dans les structures et les pratiques comptables.

## **2.2. L'orientation microéconomique et macroéconomique des systèmes comptables : la classification de Nobes (1983)**

S'appuyant sur les travaux de Mueller (1967), Nobe (1983) a proposé une classification des systèmes comptables, sous une approche évolutive, basée sur deux orientations principales : l'orientation macroéconomique et l'orientation microéconomique, et a identifié neuf facteurs de différenciation des systèmes comptables. Nobes a pris 14 pays développés appartenant à divers continents du monde et les a regroupés sous trois catégories dénommées : classes, sous-classes et familles en fonction des caractéristiques d'influences partagées par ces pays.

L'orientation microéconomique des systèmes comptables est composée d'une première classe qui est dominée par des caractéristiques telles que le jugement professionnel, l'image fidèle et l'ajustement par le marché. Dans cette première classe, Nobes distingue une première famille composée de deux pays qui sont les Etats Unies et le Canada avec un système comptable influencé par des pratiques américaines et une régulation par la SEC (Securities and Exchange Commission), et de quatre pays qui sont l'Australie, la Nouvelle Zélande, le Royaume Unie et l'Irlande qui disposent d'un système comptable influencé par des pratiques commerciales et des règles professionnelles d'origine britannique. Et une deuxième famille composée d'un seul pays qui est la Hollande avec un système comptable influencé par l'économie d'entreprise.

L'orientation macroéconomique des systèmes comptables est composée d'une deuxième classe qui est dominée par des caractéristiques telles que l'uniformité dans les pratiques comptables de mesure et d'évaluation, la régulation par le gouvernement et la prédominance de la fiscalité. Dans cette deuxième classification, Nobes a regroupé des pays sous formes de familles partageant les mêmes caractéristiques d'influences. On trouve notamment, L'Italie qui est doté d'un système comptable basé sur le code-law avec des influences internationales, la France, la Belgique et l'Espagne qui partagent un système comptable basé sur l'uniformité et la fiscalité,

l'Allemagne et le Japon avec un système comptable basé sur la loi et les règles statutaires, et la Suède avec un système comptable basé sur le contrôle économique

### **2.3. La comptabilité au milieu d'interactions de facteurs environnementaux : Les travaux de Choi et Meek (2011)**

Choi et Meek (2011)<sup>i</sup> considèrent que les systèmes et les pratiques comptables de chaque pays sont le résultat d'une interaction complexe de facteurs économiques, historiques, institutionnels et culturels. A partir de ce constat, ces auteurs ont développé huit facteurs qui présentent une influence significative sur le développement de la comptabilité à travers le monde et expliquant ainsi sa diversité, il s'agit des facteurs suivants<sup>ii</sup> :

#### **2.3.1. Les sources de financement**

Ce premier facteur oppose deux systèmes de financement qui influent sur le rôle de la comptabilité qui sont : le financement par marché boursier et le financement par crédit bancaire, et situe la divulgation d'informations par rapport à ces deux systèmes. Selon Choi et Meek (2011), dans les pays où les marchés financiers sont bien développés, la comptabilité permet de refléter la qualité de la gestion et a pour rôle d'aider les investisseurs dans la prise de décision, ainsi la divulgation d'information est effectuée d'une manière détaillée. Par contre, ils ont affirmé que dans les pays à forte dominance du financement bancaire, la comptabilité se concentre principalement sur la gestion des fonds bancaires en adoptant une approche conservatrice, ce qui aura un impact sur la divulgation d'informations comptables dans ce type de système.

#### **2.3.2. Le système légal**

Dans ce facteur, Choi et Meek (2011) opposent deux systèmes juridiques dans lequel opère la comptabilité : le « code ou civil law » qui est dérivé du droit romain et du code Napoléon et le « common ou

case law » qui est dérivé de la jurisprudence anglaise. Selon ces auteurs, dans les pays où le système juridique est basé sur le code law, la loi et les prescriptions réglementaires sont privilégiés et les règles comptables sont établies sous forme de lois nationales qui sont hautement prescriptives et détaillées. Par contre, ils ont affirmé que dans les pays où le système juridique est basé sur le common law<sup>iii</sup>, les règles sont moins détaillées et plus flexibles, ce qui offre une certaine souplesse dans l'application des procédures comptables et permet l'exercice du jugement.

### **2.3.3. La fiscalité**

Dans ce facteur, l'accent est mis sur l'influence flagrante que la fiscalité exerce sur la comptabilité et créant à cet effet une source de diversité comptables entre les pays en fonction du poids de la relation comptabilité-fiscalité. Choi et Meek (2011) considèrent que la comptabilité financière et la comptabilité fiscale sont identiques dans les pays où les normes comptables sont influencées et déterminées par la législation fiscale et où l'enregistrement des charges et des produits est effectué principalement pour des fins fiscales, l'Allemagne et la Suède ont été donné comme exemple dans ce contexte. Par contre, Selon ces auteurs, dans d'autres pays tel que les Pays-Bas, la comptabilité financière et la comptabilité fiscale sont distinctes et le résultat imposable est déterminée en tenant compte des divergences avec les règles fiscales.

### **2.3.4. Les liens économiques et politiques**

Ce facteur s'articule autour de l'impact du volet politique et économique sur le développement de la comptabilité entre les pays et à travers les siècles. Pour Choi et Meek (2011), le développement de la comptabilité et l'existence d'une diversité des systèmes comptables étaient le produit des faits politiques et économiques suivants : La propagation de la comptabilité à partie double en Europe depuis les année 1400 avec d'autres idées de la renaissance ; l'expansion du



modèle comptable britannique à travers toutes ses colonies ; l'adoption de la France du plan comptable allemand lors de la seconde guerre mondiale ; l'imposition des réglementations comptables américaines au Japon après la deuxième guerre mondiale ; l'adoption de plusieurs pays en développement d'un système comptable développé en dehors de leurs territoires comme le cas des pays de l'Europe de l'est qui étaient sous l'influence des règlements de l'Union Européen (Choi et Meek, 2011, p. 33).

### **2.3.5. L'inflation**

Ce facteur est discuté autour de l'influence qu'exerce l'inflation sur les valeurs historiques enregistrées en comptabilité et créant ainsi une source de diversité dans les règles et les pratiques comptables à travers le monde. Selon Choi et Meek (2011), l'inflation exerce un impact sur la valeur des actifs, des produits et des charges qui sont enregistrés au coûts historiques, ce qui a fait que certains pays ont instauré des règles comptables exigeant la prise en compte de l'effet de variations de prix en période de forte inflation, et se trouvaient ainsi avec des pratiques comptables différentes par rapport aux autres pays qui n'ont pas instaurés de telles règles.

### **2.3.6. Le niveau du développement économique**

Ce facteur traite la diversité des pratiques comptables en fonction des activités économiques et commerciales effectuées dans un pays. Pour Choi et Meek (2011), la nature des transactions commerciales détermine les orientations et les besoins comptables auxquels les pays seront confrontés et crée à cet effet une source de diversité en matière d'application des règles et des pratiques comptables. Ils ont donné l'exemple des opérations comptables de rémunération à base d'actions ou de titrisation qu'ils trouvent impertinentes en absence de marché financier actif et dynamique. Ils considèrent également, sous ce facteur, que le changement d'activité

économique affecte le développement des pratiques comptables et conduit à la naissance de nouveaux défis en comptabilité.

### **2.3.7 Le niveau d'éducation**

Ce facteur évoque le niveau d'éducation et d'enseignement qui influence le développement de la comptabilité, et qui est considéré comme étant un élément indispensable pour la compréhension et la mise en œuvre des normes comptables complexes. Choi et Meek (2011) considèrent que les normes comptables sophistiquées ne sont pas pertinentes si elles sont mal comprises et mal appliqués. Ils ont avancé que lorsque le niveau général d'éducation est faible, certains pays choisissent de solliciter une formation étrangère en comptabilité ou d'envoyer leurs citoyens à l'étranger afin d'acquérir les connaissances nécessaires leur permettant de comprendre et de mettre en pratique les normes comptables. Le niveau d'éducation et d'enseignement impacte donc le développement des pratiques comptables et constitue un facteur de différenciation entre les pays.

### **2.3.8. La culture**

L'autre raison de la diversité des systèmes comptables est la culture. Ce facteur évoque l'influence de la culture sur la comptabilité, à travers ses valeurs et ses attitudes qui diffèrent d'une société à l'autre. Selon Choi et Meek (2011), les valeurs culturelles influent non seulement sur la comptabilité mais aussi sur les systèmes juridiques et les autres facteurs institutionnels, et créent à cet effet une source de diversité entre les nations. Ces auteurs ont souligné l'influence de la culture sur la comptabilité en s'appuyant sur les travaux de Hofstede (1980) et de Gray (1988) qui traitent les diversités interculturelles et permettent de différencier toute culture nationale par rapport aux aspects de la comptabilité.

À la lumière de cette revue de littérature, nous proposons dans le tableau suivant de classer et de regrouper les déterminants de la

diversité des systèmes comptables en fonction de leurs facteurs d'appartenance qui ont été discutés ci-dessus :

**Table N°1. Les facteurs et déterminants de la diversité des systèmes comptables**

<b>Facteurs</b>	<b>Déterminants</b>
<b>Économique</b>	L'approche économique de la comptabilité (micro versus macro) La nature du système économique (planifié versus marché) La planification économique Le commerce international Le développement des activités économiques L'inflation (l'effet des variations des prix)
<b>Financier</b>	Le mode de financement (bancaire versus marché financier) La nature des transactions commerciale
<b>Culturel</b>	La colonisation (l'héritage colonial) Le niveau d'éducation La langue L'appartenance culturel (Anglo-Saxon versus Europe continentale)
<b>Fiscal et légal</b>	La fiscalité (lien comptabilité-fiscalité) La nature du droit (code law versus common law) L'uniformité des règles et des pratiques
<b>Politique</b>	Les politiques économiques nationales Le mode de régulation comptable (Etatique versus organisme privé)

**Source :** élaboré à partir des travaux de (Mueller, 1967 ; Choi et Meek, 2011 et Nobes et Parker, 2020) discutés ci-dessus.

### **3. Résultat de recherche et discussion : les stratégies de réformes en Algérie et l'adoption d'un système comptable Anglo-Saxon**

Nous présentons dans cette deuxième partie notre terrain et contexte d'étude qui est celui de l'Algérie, un pays en voie de développement qui a eu plusieurs étapes et réformes économiques et comptables depuis son indépendance jusqu'à l'adoption effective d'un système comptable inspiré des normes IAS/IFRS. Nous abordons dans un premiers temps le contexte économique algérien et les réformes économique et comptables qui ont été menées et ont abouti à l'adoption d'un système comptable à orientation anglo-saxon, puis nous discutons les difficultés d'application du SCF et son projet d'évaluation et de révision.

#### **3.1. Le passage d'une économie planifiée à une économie de marché**

Après trois décennies d'une économie planifiée, depuis l'indépendance en 1962, l'Algérie s'est engagé dans une réforme de son système économique en passant d'une économie dirigée à une économie de marché. Cette adhésion de l'Algérie à l'économie de marché et aux mécanismes de globalisation a été marquée essentiellement par les principales réformes économiques suivantes (Bouraoui, 2007)<sup>iv</sup> :

Les réformes ont débuté par l'institution de l'autonomie dans la gestion des entreprises publiques avec la promulgation de la loi 88-01 du 12/01/1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques. C'est ensuite au tour du système bancaire qui s'est vu attribuer de vastes changement avec l'instauration de l'autonomie des banques (la loi 88-06 du 12/01/1988 modifiant et complétant la loi 86-12 du 19/08/1986 relative au régime des banques et du crédit). La promulgation ensuite de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit a offert d'importants changements au système monétaire et financier dans sa globalité, en lui ouvrant la voie de la

libéralisation et la modernisation. Il y a eu quelques années après, la promulgation de l'ordonnance 95-06 du 25/01/1995 relative à la concurrence qui a remplacé le système des prix fixé initialement par la loi 89-12 du 05/07/1989 relative aux prix. Cette ordonnance avait pour objet l'organisation et la promotion de la libre concurrence et a permis une liberté dans la détermination des prix, tout en tenant compte de certaines restrictions.

L'investissement privé a également connu une réforme avec la promulgation de la loi 88-25 du 12/07/1988 relative à l'orientation des investissements économiques privés nationaux. Cette dernière avait pour objectif de promouvoir l'investissement privé, et l'instauration ensuite du décret législatif 93-12 du 05/10/1993 relatif à la promotion des investissements a donné encore plus d'attractivité en lui offrant des avantages. Le commerce extérieur, quant à lui, a connu une libéralisation avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit ainsi que la loi de finances complémentaire de 1990.

L'un des autres faits important qui ont également accompagné la transition économique est celui de la privatisation des entreprises publiques avec l'instauration de l'ordonnance 95-22 du 26/08/1995 relative à la privatisation des entreprises publiques. Une réforme survenue dans un contexte marqué par un déficit budgétaire et une défaillance des entreprises publiques. Un autre événement éminent ayant aussi marqué les réformes économiques en Algérie est celui de la création de la bourse des valeurs mobilières en 1993 avec l'instauration du décret législatif 93-10 du 23/05/1993 relatif à la bourse des valeurs mobilières. Une réforme qui s'est inscrite dans un souci d'adhérer aux mécanismes d'une économie de marché et de drainer l'épargne sur le marché financier.

### **3.2. La transition comptable et l'adoption du Système Comptable Financier**

Avant les réformes économiques, l'ancien système comptable en Algérie était le Plan Comptable National instauré en 1975 pour répondre aux besoins et aux orientations d'une économie planifiée,

marquée par la dominance de l'Etat dans l'ensemble des secteurs économiques. L'objectif assigné à la comptabilité été fiscal mais aussi pour la planification. Suite à la transition économique et avec l'adhésion de l'Algérie aux mécanismes d'une économie de marché, le plan comptable national est devenu incapable de répondre aux exigences d'une économie libérale.

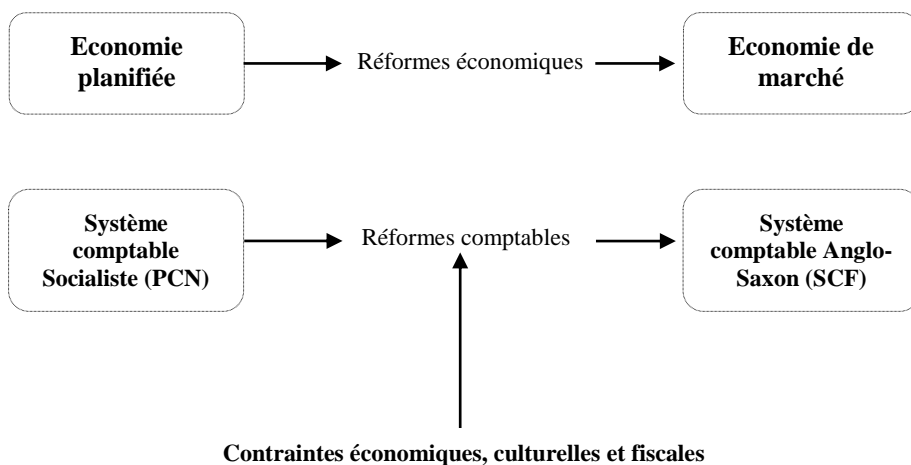
Cet ancien système présentait ainsi beaucoup d'insuffisances techniques et conceptuelles qui font de lui un système comptable dépassé par la conjoncture et les orientations économiques engagées, avec notamment : l'absence d'un cadre conceptuel ; une domination de la fiscalité dans la préparation des états financiers ; le privilège de l'intérêt des fisco au détriment des autres utilisateurs de l'information financière (les investisseurs...); des limites et insuffisances techniques dans le traitement de certaines opérations et dans les règles d'évaluation et de comptabilisation ; des normes comptables sans évolution et un décalage par rapport à l'environnement économique nouvellement adopté (Bouraoui, 2007).

Le besoin d'une réforme comptable s'est ainsi vite manifesté et un projet d'un nouveau système comptable dénommé SCF a été instauré en 2007 avec la promulgation de la loi n°07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier, et dont la mise en application effective était à partir du 01 janvier 2010. Le SCF était le résultat du choix du CNC algérien de la troisième option offerte par le CNC français, et qui consistait à l'adoption d'un système comptable conforme aux normes comptables internationales IAS/IFRS (Bouraoui, 2017 ; Khouatra et Merhoum, 2018). Cette réforme comptable a généré donc un changement de modèle comptable et de philosophie comptable, notamment par le passage d'un modèle comptable d'Europe continental à un modèle comptable anglo-saxon.

Cette transition économique et ce changement radical de paradigme comptable n'est certainement pas à l'abri des conséquences et des contraintes culturelles et économiques, fiscales... qui en découlent. La figure 1 schématise la réforme économique et comptable en Algérie et les contraintes économiques, culturelles et

fiscales qui s'impose face à l'adoption d'un système comptable à orientation Anglo-Saxon :

**Figure N° 1. Le cadre analytique des contraintes économiques, culturelles et fiscales sur la réforme comptable en Algérie**



**Source :** adapté à partir du cadre analytique proposé par Chow, (Chau et Gray, 1995 p.39).

### 3.3. D'un modèle comptable continental Européen à un modèle comptable Anglo-Saxon

Nous avons montré à travers la première partie de cet article que les facteurs environnementaux tels que la nature du droit, l'histoire du pays (la colonisation), le modèle économique, le mode de financement de l'économie, le poids de la fiscalité, le rôle de l'Etat... influencent la comptabilité et le système comptable d'un pays. En témoigne les différents travaux portant sur la comptabilité internationale et la diversité des systèmes comptables [Mueller (1967) ; Nobes (1983) ; Choi et Meek (2011) ; Nobes et Parker (2020)]. La littérature comptable oppose deux pôles ou modèles caractérisant la diversité comptable à travers le monde : le modèle comptable continental et le modèle comptable Anglo-Saxon.

Le premier modèle appartient principalement aux pays d'Europe continentale<sup>v</sup> et se caractérise par son approche macroéconomique de la comptabilité orientée essentiellement vers la planification, les statistiques avec l'influence flagrant de la fiscalité (fort lien entre la comptabilité et la fiscalité) et ayant comme importance la vision externe de l'entreprise (vision macroéconomique, planification, recettes fiscales) [Mueller (1967) ; Nobes (1983) ; Choi et Meek (2011)]. Dans ce modèle comptable continental, le mode de financement est celui du financement par crédit bancaire, et la nature du droit est le code-law qui est dérivé du droit romain avec notamment la prédominance de la loi [Choi et Meek (2011)], et le type de normalisation ou le mode de régulation comptable est celui de la régulation par l'Etat [Gray (1988) ; Nobes et Parker (2020)].

Le deuxième modèle appartient aux pays Anglo-saxons<sup>vi</sup> et se caractérise plutôt par une approche microéconomique de la comptabilité orientée essentiellement vers l'entreprise individuelle, le marché et l'investisseur avec une indépendance entre la comptabilité et la fiscalité et ayant comme importance le monde des affaires et la vision interne de l'entreprise (vision microéconomique, recherche de capital, financement et profit) [Mueller (1967) ; Nobes (1983) ; Choi et Meek (2011)]. Le système de financement dans le modèle anglo-saxon est celui du financement par marché financier, et la nature de droit est le common law qui est marqué par la prédominance de la jurisprudence [Choi et Meek (2011)], et le type de normalisation ou le mode de régulation comptable est celui de la régulation par la profession comptable [Gray (1988) ; Nobes et Parker (2020)].

En Algérie, l'ancien système comptable (PCN) datant de 1975, s'apparente au modèle comptable d'Europe continentale et a été conçu dans une époque socialiste afin de répondre au besoin d'une économie centralisée (planification, recettes fiscales...). Avec l'avènement des réformes économiques et le besoin d'adopter un système comptable répondant aux exigences d'une économie libérale, l'Algérie a rompu avec son ancien modèle comptable et a adopté le Système Comptable



Financier, qui est fortement inspiré des normes comptables internationales.

Cette transition comptable a généré un changement de philosophie comptable en se basculant d'un modèle comptable continental Européen à un modèle comptable Anglo-Saxon. Bouraoui (2017), dans ses travaux portant sur les stratégies de réforme comptable en Algérie, a conclu que l'Algérie a opté pour une stratégie d'adaptation des normes IAS/IFRS à son contexte local, en passant d'un système comptable continental à un système comptable Anglo-Saxon, mais n'a pas rompu avec les caractéristiques de son ancien modèle continental.

### **3.4. Les difficultés de mise en place du Système Comptable Financier et le projet de révision**

Comme toute nouvelle réforme comptable, si on compare avec les travaux portant sur l'adoption des normes comptables internationales IAS/IFRS et leurs difficultés techniques d'implémentation dans les différents contextes nationaux [Jaruga et al. (2007) ; Rashid et al. (2012) ; Mazni et al. (2012) ; Nurunnabi (2015) ; Bahadir et al. (2016)], le SCF a également connu depuis sa promulgation beaucoup de difficultés liés à sa mise en application dans le contexte algérien. En témoigne les travaux de recherche réalisés par les chercheurs algériens [Kaddouri (2012) ; Mameche., Admane et Boutaleb (2018) ; Khouatra et Merhoum (2018)], mais aussi les divers séminaires et journées d'études notamment la journée d'étude sur « Le Système Comptable Financier, évaluation et propositions de révision » tenue le 14 mai 2018 par l'Ordre National des Experts Comptables, qui a marqué l'annonce du projet de révision du SCF.

Nous présentons dans cette section les difficultés techniques relatives à l'application des différentes règles d'évaluation et de comptabilisation, puis nous abordons le projet de révision et d'actualisation du SCF qui s'est avéré indispensable après un bilan qui se rapproche de dix années d'application.

### **3.4.1 Les difficultés de mise en œuvre des règles d'évaluation et de comptabilisation introduites par le SCF**

Le SCF a apporté beaucoup d'innovations comptables en matière de règles d'évaluation et de comptabilisation qui sont inspirées des normes IAS/IFRS. Ce qui a engendré une nouvelle culture et philosophie comptable et a fait naître une multitude de défis face à son application. A la lumière de la littérature comptable en Algérie qui se rapporte à la problématique de mise en place du SCF dans le contexte algérien, notamment les travaux de Kaddouri (2012) ; Mameche et al. (2018) ; Khouatra et Merhoum (2018), et s'appuyant sur la journée d'étude relative au projet de révision du SCF tenu par l'Ordre National des Experts Comptables (2018), nous présentons les différentes carences et difficultés sur le plan global que les entreprises éprouvent face à l'application des règles d'évaluation et de comptabilisation nouvellement introduites par le SCF. Loin d'une approche exhaustive, il s'agit globalement des difficultés suivantes :

- L'application de la notion de la juste valeur des immobilisations et l'estimation de la valeur du goodwill notamment l'évaluation et les tests de dépréciation, dans un environnement caractérisé par l'inexistence de marchés actifs [Kaddouri, (2012) ; Benhamouda, (2018)] ;
- La comptabilisation des frais de recherche et développement concernant les immobilisations incorporelles notamment la distinction entre la phase de recherche qui est considérée comme charge et la phase de développement qui va faire l'objet d'une activation au bilan (Kaddouri, 2012) ;
- L'application de l'amortissement par composante notamment la décomposition et l'estimation de la valeur des composantes complexes des immobilisations corporelles ainsi que de leurs durées d'utilité (engins, machines industrielles, chaîne de production...) [Kaddouri, (2012) ; Mameche et al, (2018) ; Benhamouda, (2018)] ;
- L'estimation des pertes de valeur sur les immobilisations incorporelles avec l'absence d'un marché de référence pour les valeurs

incorporelles (frais de développement, fonds de commerce, brevets, licence ...) (Kaddouri, 2012) ;

- L'application des règles relatives aux indemnités de départ à la retraite (estimation des provisions pour engagements de retraite et des indemnités assimilées, utilisation des hypothèses de calculs et des méthodes actuarielles...) [Kaddouri, (2012) ; Khouatra et Merhoum (2018) ; Benhamouda, (2018)] ;

- L'introduction de la notion d'en-cours concernant les stocks qui a engendrée une difficulté dans la détermination de la valeur de ces en-cours de production et la constatation d'une perte de valeur sur en-cours de chantier (Kaddouri, 2012) ;

- L'estimation des provisions relatives aux coûts de démantèlement d'une installation ou de rénovation d'un site (Benhamouda, 2018) ;

- L'application de « l'impairment test » des actifs notamment la conduite des tests de dépréciation des immobilisations et le suivi de la valeur des actifs sur la base de la valeur recouvrable et des indices de dépréciation (Mameche et al, 2018) ;

- La comptabilisation des opérations de leasing en raison de la disparité entre les règles fiscales et les règles du SCF, ce qui présente une contrainte face à l'application du principe de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique (Mameche et al, 2018) ;

- La comptabilisation des impôts différés en raison des difficultés et complexités techniques et de sa non obligation par la législation fiscale (Mameche et al, 2018).

- La comptabilisation des contrats de concession publique (Khouatra et Merhoum, 2018) ; et la comptabilisation des charges et des produits des opérations effectuées dans le cadre d'un contrat à long termes, notamment la mise en œuvre de la méthode de l'avancement et l'estimation du résultat de contrat [Mameche et al, (2018) ; Benhamouda, (2018)].

En plus de ces difficultés techniques, des difficultés d'application d'ordre juridique ont été signalées en raison des divergences terminologiques et des disparités entre les règles comptables, les règles fiscales et le code de commerce. Le droit

comptable (c'est-à-dire le SCF) défend sa nouvelle notion du patrimoine économique, le code de commerce est resté sur sa vision traditionnelle et insiste sur le patrimoine juridique, et le code fiscal s'intéresse à l'ajustement du résultat pour la déclaration fiscale (Benhamouda, 2018). A cet effet une série de solutions ont été suggérées notamment : une harmonisation des règles fiscales avec les règles comptables et le code de commerce afin d'aboutir à un dispositif juridique commun et cohérent en terme de terminologies et de dispositions règlementaires ; une interprétation des normes du SCF comme c'est le cas pour les IAS/IFRS avec leurs interprétations SIC et IFRIC ; et une évolution et actualisation des normes du SCF pour être en harmonie avec les évolutions du référentiel IAS/IFRS (Benhamouda, 2018).

### **3.4.2. Le projet d'évaluation et de révision du Système Comptable Financier**

Dans un souci de remédier aux difficultés d'application mais aussi de mise à niveau par rapport aux évolutions des normes IAS/IFRS et de répondre aux besoins des utilisateurs, le SCF a connu un projet de son évaluation et de sa révision formulé par le ministère des finances qui a inscrit un programme d'actions auprès du Conseil National de Comptabilité à partir de 2018 (Yahi, 2018). Un groupe de travail a été constitué et avait pour mission l'évaluation et la révision du SCF à travers deux volets : le premier volet concerne le recensement de toutes les difficultés rencontrées par les entreprises dans sa mise en application, et le deuxième volet concerne l'actualisation du SCF par rapport aux besoins des utilisateurs tout en tenant compte des évolutions des nouvelles normes comptables internationales IAS/IFRS (Yahi, 2018). Ainsi, ce groupe de travail a prévu la mise en place d'une feuille de route comportant les étapes suivantes (Yahi, 2018)<sup>vii</sup> :

- Effectuer un état des lieux et recenser toutes les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du SCF et aussi lors du passage au

SCF et cela à travers une enquête auprès des entreprises et des acteurs économiques ;

- Prise en compte des résultats de l'enquête et organisation des rencontres d'études approfondies des difficultés et questions soulevées par les entités ;
- Revue des requêtes et questionnements relatifs aux difficultés soulevées et les avis émis en réponse par la commission de normalisation du CNC ;
- Le recensement et le suivi des évolutions des nouvelles normes IFRS et de toutes leurs publications après 2005 ;
- La prise en compte de ces nouvelles normes comptables internationales et l'étude de leur intégration et adaptation par rapport au SCF, et l'organisation de journées de rencontre et de vulgarisation ;
- Actualisation et élaboration du nouveau projet de loi portant SCF ;
- L'instauration des divers textes d'application du SCF.

Un grand projet d'évaluation et de révision du SCF est donc lancé depuis 2018 dont les travaux ont été inaugurés par un séminaire tenu le 21 janvier 2019 organisé par le CNC. Ce projet implique la contribution de l'ensemble des professionnels et utilisateurs du SCF en vue de la réussite de ce projet de révision.

#### **4. Conclusion**

A travers ce papier, nous avons essayé de montrer l'importance des facteurs environnementaux qui influencent et déterminent le type de système comptable adopté par un pays, et créent à cet effet une source de diversité dans le monde. Les recherches mobilisées dans cette étude ont essayé de décrire et de comparer les systèmes comptables appartenant aux différents continents du monde pour expliquer les raisons de leur différenciation, qui se sont avérées liées à des facteurs d'ordre économique, financier, politique, culturel et fiscal. Nous avons également discuté l'expérience de l'Algérie en matière de réformes économiques et comptables qui ont abouties à l'adoption d'un modèle comptable Anglo-Saxon, et fait le point sur la

nécessité d'une révision et actualisation de ce modèle comptable pour suivre les évolutions des normes IFRS et répondre ainsi aux besoins actuelles des utilisateurs du SCF.

A l'origine conçues pour fonctionner dans un environnement développé marqué par les échanges économiques internationaux, le commerce international et les marchés financiers comme tel est le cas des pays développés, les normes comptables internationales sont-elles adaptées pour les pays en voie de développement dont l'environnement économique, culturel...n'est pas tout à fait aligné avec celui des pays développés ? Cette étude ouvre le chemin à de nouvelles interrogations qui portent notamment sur l'adaptabilité de ce modèle comptable au contexte des pays en voie de développement, en tenant compte des spécificités économiques et culturelles local ainsi que des divergences environnementales par rapport au contexte Anglo-Saxon.

## **5. Bibliographie**

- Bahadir O., Demir V et Oncel A.G. (2016), IFRS implementation in Turkey : benefits and challenges, Accounting and management information systems, vol 15, n°1, pp. 5-26.*
- Benhamouda Y. (2018), Les difficultés de mise en œuvre des méthodes d'évaluation des actifs et des passifs, Communication dans la journée d'études sur « Le Système Comptable Financier, évaluation et propositions de révision », Ordre National des Experts Comptables, 14 mai 2018, Algérie.*
- Bouraoui N. (2007), D'une comptabilité d'économie planifiée à une comptabilité d'économie de marché : stratégie de réforme comptable en Algérie, Thèse de Doctorat en science de Gestion, Université de Paris Dauphine, Décembre.*
- Bouraoui N. (2017), L'Algérie et les stratégies de normalisation comptable face aux IAS/IFRS, Les Cahiers du Cread, vol 33, n°121, pp. 31-69.*
- Choi F.D., Meek G.K. (2011), International Accounting, Prentice Hall Pearson Edition, 7th Edition, USA. 2011. 476 pages.*
- Chow L.M., Chau G.K et Gray S.J (1995), Accounting reforms in China: cultural constraints on implementation and development, Accounting and Business Research, vol 26, n°1, pp. 29-49.*

- Finch N. (2009), *Towards an Understanding of Cultural Influence on the International Practice of Accounting*, *Journal of international business and cultural studies*, vol. 2, n°1, pp1-6.
- Frank W.G. (1979), *An empirical analysis of international accounting principles*, *journal of accounting research*, vol. 17, n°2, pp. 593-605.
- Gray S.J. (1988), *Towards a theory of cultural influence on the development of accounting systems internationally*, *Abacus*, vol. 24, n° 1, pp.1-15.
- Hofstede G. (1980), *Culture and Organizations*, *International studies of management and organization*, vol 10, Iss 4, pp. 15-41.
- Jaruga A., Fijalkowska J., Jaruga-Baranowska M et Frenzel M. (2007), *The impact of IAS/IFRS on polish accounting regulations and their practical implementation in Poland*, *Accounting in Europe*, vol 4, iss 1, pp. 67-78.
- Kaddouri A., (2012), *Eléments de réflexion sur la problématique d'application du Système Comptable Financier algérien*, *Revue des réformes économiques et intégration en économie mondiale*, vol 6, n°12, pp. 75-90.
- Khouatra D., Merhoum M.H. (2018), *Le Système Comptable Financier algérien entre les Full IFRS et la norme IFRS PME : Etude qualitative de sa mise en œuvre par les entreprises*, *Transitions numériques et informations comptables*, may 2018, Nantes, France.
- Mameche Y., Admane M et Boutaleb B. (2018), *Eléments de carences en matière d'application du système comptable financier au sien des entreprises Algériennes*, *Revue el-Hakika*, Vol 17, n° 1, pp. 265-295.
- Mazni A., Noor Adwa S., Kamisah I et Noor Sharoja S. (2012), *Compliance with international financial reporting standards (IFRSs) in a developing country : evidence from Malaysia*, *Journal of Accounting perspectives*, Vol 5, n° 1, pp. 23-34.
- Mueller G.G. (1967), *International accounting*, Macmillan, New York, 1967.
- Nobes C.W. (1983), *A Judgemental international classification of financial reporting practices*, *Journal of business finance and auditing*, vol 10, n°1, pp. 1-19.
- Nobes C., Parker R. (2020), *Comparative international accounting*, Pearson, Fourteenth edition, 637 pages.
- Nurunnabi M. (2015), *The impact of cultural factors on the implementation of global accounting standards (IFRS) in a developing country*, *Advances in Accounting, incorporating advances in international accounting*, vol 31, Iss 1, pp. 136-149.

Rashid H.A., Amin F et Farooqui A. (2012), *Intrenationa Financial Reproting Standards (IFRS) and its influence on Pakistan*, *Journal of Applied Finance and Banking*, vol 2, n°2, 2012, pp. 1-13.

Shareia B. (2016), *Accounting information systems in developing countries*, *Journal of business and economic policy*, vol .3, n°1, pp. 46- 57.

Yahi N. (2018), *Mécanisme à mettre en œuvre par le groupe du travail chargé de l'évaluation et la révision du système comptable financier*, *Communication dans la journée d'études sur « Le système comptable financier, évaluation et proposition de révision », Ordre national des experts comptables, 14 mai 2018, Algérie.*

Zhang G. (2005), *Environmental factors in china's financial accounting development since 1949*, *Thèse de doctorat, Université Erasme de Rotterdam, 27 janvier 2005.*

---

<sup>i</sup> Les premiers travaux de Choi F.D.S remontent à 1984 dans la première édition de « International Accounting » avec Mueller G.G.

<sup>ii</sup> Nous présentons les facteurs discutés par Choi et Meek (2011) dans le chapitre 2 development and classification p. 33 à 34.

<sup>iii</sup> Les pays à common law tels que les Etats Unies, les Royaumes Unies, le Canada, L'Irlande, les anciennes colonies britanniques en Asie et en Afrique..., les pays à code law sont : la France, l'Allemagne, les pays d'Europe tels que l'Espagne, l'Italie..., les pays d'Amérique latine, le japon, la coré du sud....

<sup>iv</sup> Nous résumant les réformes économiques développées par Bouraoui (2007) dans ses travaux portant sur les stratégies de réformes comptables en Algérie dans un contexte de passage d'une économie planifiée à une économie de marché, p.217 à 234.

<sup>v</sup> Tels que la France, l'Italie, la Belgique, l'Espagne, l'Allemagne, la Suède...mais aussi le japon

<sup>vi</sup> Tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, le Canada, le Pays-Bas, la nouvelle Zélande...

<sup>vii</sup> Yahi N, président du groupe de travail sur l'évaluation et la révision du SCF, dans la journée d'études sur « Le Système Comptable Financier, évaluation et propositions de révision », Ordre National des Experts Comptables, 14 mai 2018.